

Calendrier candidat Réunion - PARCOURSUP 2021

Formulations et confirmation des vœux : la phase principale

| | |
|--|--|
| Du 16 au 21 novembre | 1 ^{ère} semaine de l'orientation |
| Fin du 1 ^{er} trimestre | Orientation active : recueil des intentions d'orientation des élèves de terminale et conseils de classe d'orientation |
| Le 21 décembre | Ouverture du site d'information : www.parcoursup.fr avec le moteur de recherche mis à jour |
| Vacances scolaires Réunion 19 décembre au 24 janvier 2021 | |
| Du 22 au 27 février | 2 ^{ème} semaine de l'orientation |
| Du 20 janvier au 11 mars 23h59 (2h59 - Réunion) | - Inscription des candidats sur le site - Formulation des vœux par les candidats |
| Du 20 janvier au 10 mai au plus tard | Demandes de dérogation de secteur pour les licences |
| Vacances scolaires Réunion 6 au 21 mars 2021 | |
| Du 24 mars au 26 mars | Épreuves terminales des enseignements de spécialité |
| À partir du 3 avril | - Affichage de la progression de la saisie de la fiche avenir - Mise à disposition des bulletins aux élèves |
| Le 8 avril 23h59 (1h59- Réunion) | Date limite pour finaliser les dossiers (saisie de notes, projet de formation motivé...) et pour confirmer les vœux |
| Vacances scolaires Réunion du 5 au 16 mai 2021 | |
| Le 17 mai 23h59 (1h59-Réunion) | Date limite de modification des sous-vœux pour les formations fonctionnant en vœux multiples - dossier et classement unique |
| À partir du 27 mai | Consultation de l'intégralité de la fiche Avenir par les élèves |

Processus d'admission en continu : la phase principale (27 mai au 16 juillet)

| | |
|--|--|
| À partir du 27 mai | - Affichage des réponses des formations - Délai de réponse 5 jours (J+4) - Affichage des notifications de refus en filières sélectives |
| À partir du 28 mai | Mise en place du répondeur (activation facultative par le candidat) Phase d'accompagnement (individuel ou collectif) des candidats n'ayant eu que des réponses négatives, auprès des professeurs principaux, des PsyEn, pour les préparer à la phase complémentaire |
| À partir du 29 mai | Délai de réponse de 3 jours (J+2) |
| Du 29 juin au 1er juillet inclus | Point d'étape : confirmation par les candidats des vœux en attente à maintenir |
| Le 6 juillet | Résultats du baccalauréat 1 ^{er} groupe |
| Vacances scolaires Réunion du 8 juillet au 15 août 2021 | |
| Date à venir | Résultats du baccalauréat 2 ^e groupe |
| Le 14 juillet | Dernières propositions aux candidats et archivage des vœux en attente |
| Le 16 juillet 23h59 (1h59 - Réunion) | Fin des réponses des candidats |

CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur)

| | |
|--------------------|--|
| À partir du 27 mai | Ouverture de droit au réexamen en CAES pour les candidats en situation de handicap, sportif de haut niveau, trouble de santé invalidant, situation sociale |
| Le 2 juillet | Ouverture de la CAES pour les candidats sans proposition |

La procédure complémentaire : la PC (17 juin au 16 septembre)

| | |
|--|---|
| Le 16 Juin | Ouverture des inscriptions, saisie des vœux dans la PC (délai de 3 jours pour les réponses aux candidats) |
| Du 17 juillet au 17 août inclus | Période de suspension estivale des réponses des formations inscrites en PC (hors formations non sélectives sans oui-si) |
| Le 17 août | Date limite de réponse aux propositions suite à la Gestion de démissions reçues pendant la période estivale |
| À partir du 17 août | Passage du délai de réponse à 2 jours (J+1) |
| Le 16 août Le 1 ^{er} septembre | Rentrée scolaire à La Réunion Rentrée scolaire en métropole |
| Le 13 septembre 23h59 (1h59 - Réunion) | Fin de la formulation des vœux par les candidats |
| Le 15 septembre | Dernières propositions d'admission aux candidats |
| Le 16 septembre 23h59 (1h59 - Réunion) | Dernières réponses des candidats - fin de la PC |

Inscriptions administratives

| | |
|--|--|
| Avant le 16 juillet 12h (14h - Réunion) | Limite d'inscription administrative (pour les propositions acceptées définitivement <u>jusqu'au 11 juillet inclus</u>) |
| Du 18 au 27 août 12h (14 h - Réunion) | Inscriptions administratives (pour les candidats ayant répondu «oui avec vœux en attente») |
| Avant le 27 août | Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées <u>entre le 12 juillet et le 22 août inclus</u>) |
| A partir du 23 août aux dates fixées par la formation (le plus tôt possible) | Inscriptions administratives pour les propositions acceptées <u>à partir du 23 août</u> |

